**Mode de passage des élèves en classe supérieure**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Primaire | Post primaire  Secondaire |
| Conditions d’admission en classe supérieure | -Passage automatique pour les élèves de CP1 , CE1 et CM1  -Passage pour les élèves de CP2 et CE2 si moyenne suffisante  - Passage en 6ème pour les élèves de CM2 si réussite au CEP ( certificat d’études primaires) | - avoir au moins 10 de moyenne |
| Conditions de redoublement | - seulement 10 % des effectifs des classes de CP2 et CE2 sont autorisés à redoubler  - redoublement en CM2 si échec au CEP et si l’élève a moins de 16 ans | - si moyenne comprise entre 7 et 9,99 et n’ayant jamais redoublé dans le cycle  - l’élève peut redoubler 2 fois dans le même cycle s’il n’a pas 16 ans |
| Conditions d’exclusion | - exclusion si l’élève a plus de 16 ans | - si moyenne inférieure à 7 exclusion automatique même si l’élève n’a jamais redoublé  - en cas de mariage pour les filles |